

Comment gérer la commune de Bassins sans pouvoir de décision?

PAR LAURA. LOSE@LACOTE.CH

GOVERNANCE Depuis mardi dernier, la commune de Bassins est plongée dans un vide gouvernemental. Trois des cinq membres de la Municipalité ont décidé de démissionner en même temps. N'ayant plus le nombre de personnes requis pour siéger, soit trois, l'exécutif communal n'a plus de pouvoir de décision. En attendant que le canton statue sur le sort de Bassins, le village se retrouve sans gouvernement depuis plusieurs jours. Mais comment gère-t-on une commune au quotidien lorsqu'on ne peut prendre aucune décision concernant sa gestion?

En temps normal, ce sont chaque jour entre six et huit décisions qui sont prises par la Municipalité. Le nombre n'a pas diminué depuis les démissions, mais les

deux municipaux restants, Lorenzo Merlanti et le syndic Didier Lohri, mettent en attente les décisions qui peuvent l'être. Ce qui explique pourquoi certains courriers envoyés par des habitants, concernant par exemple des mises à l'enquête, restent sans réponse depuis plusieurs jours.

Quant aux questions urgentes, elles sont communiquées par les deux membres restants de la Municipalité au préfet du district de Nyon, Jean-Pierre Deriaz. C'est lui qui prend la décision. «Cela concerne par exemple la commande de produits de traitement pour l'eau de la piscine. Il en va de la sécurité des gens», explique Didier Lohri. Il donne aussi l'exemple du chantier de dix villas qui doit être terminé le 1er novembre pour

l'entrée des habitants. D'autant que la fin d'une construction est une période pendant laquelle se prennent de nombreuses décisions municipales de dernière minute.

Reste encore un cas de figure: celui des décisions qui ont été prises par la Municipalité avant la démission des trois membres. Didier Lohri et son collègue Lorenzo Merlanti ont pour rôle d'appliquer ces décisions. «Cela demande de la disponibilité, car nous devons nous occuper de tous les dicastères», relève le syndic.

**Vous avez une question sur la région?
On vous répond!
écrivez à question@lacote.ch**